

## Projet de décret relatif au corps des professeurs techniques de l'enseignement maritime

Le projet d'évolution du statut des professeurs techniques de l'enseignement maritime, sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer, dépasse le seul enjeu d'une création de troisième grille de type classe exceptionnelle et d'un changement de taux de promotion.

Quoi que les modalités proposées apportent un plus à la vingtaine de professeurs concernés, il s'agit avant tout de la disparition d'un corps maritime spécifique à l'administration de la mer, un de plus, et d'une occasion manquée de penser avec audace et ambition le rayonnement culturel de l'École Nationale Supérieure Maritime.

Dans le cadre de son intervention lors des Assises de l'économie de la mer le 28 novembre 2023 à Nantes, Emmanuel MACRON a tenu à dire que l'École nationale supérieure maritime devait avoir les moyens de ses ambitions. Avec un tel cap donné, nous nous attendions à mieux !

Alors qu'on nous annonce l'objectif assigné par contrat, du doublement du nombre d'officiers diplômés entre 2021 et 2027, nous assistons à l'extinction d'un corps de professeurs dédié à la formation des ingénieurs de la marine marchande. « Dans le même temps », nous pouvons lire que « l'idée d'une Académie maritime a sans doute vécu. » On peut le regretter. Si la CGT est attachée à la pérennisation des sites existants de l'ENSM, nous ne voyons pas pour autant dans ce schéma d'organisation un obstacle rédhibitoire pour **hisser l'École à un niveau, Universitaire ou de Grande École d'Ingénieur, de rang international**. Inscrite dans le passé et tournée vers l'avenir une Grande École, quel que soit son statut, repose inmanquablement sur des corps de sachants, de professeurs investis dans une compétence au long cours, d'enseignants passeurs de savoir, de connaissance et de culture.

Le corps des professeurs techniques de l'enseignement maritime appartient à cet héritage, vous proposez de l'éteindre. Nous ne sommes pas d'accord et, même si notre protestation ne vaut que témoignage, nous le disons avec force et conviction. Vous nous proposez de « lâcher la proie pour l'ombre » sans rien offrir en garantie. **Pour nous c'est non !**

Le déplorer n'est pas suffisant, encore faut-il proposer :

- En premier lieu, nous aurions souhaité la **requalification du corps des PTEM** avec **mise à niveau sur les corps d'enseignants certifiés** de l'Éducation Nationale (3e classe, 18h/semaine pour les profs en lycée et 384h/annuel pour ceux affectés en établissement supérieur, comme tout certifié dans l'enseignement supérieur.) Nous aurions accueilli favorablement la proposition avec un plan de recrutement à la hauteur des ambitions affichées par le Président de la République. Il y avait là, de quoi être attractif et fidéliser quand au contraire, vous vous en remettez aux contractuels.

- Nous aurions pu envisager, afin que le cap et le rang soient respectés, un corps d'enseignements hissé au **niveau universitaire de maître de conférence**. L'enseignement maritime aurait ainsi disposé d'un corps de professeurs civils d'enseignement supérieur, digne d'une Grande École ! **L'option que vous nous proposez**, la fusion avec les professeurs de lycée professionnel agricole ou de professeurs certifiés de l'enseignement agricole, **correspond à un statut de professeur du secondaire, de lycée**, et non à celui du supérieur, d'université ou de Grande École.

- A défaut, notre préférence aurait été à la **création des spécialités « navigation et exploitation du navire » au sein du corps de professeurs de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers**, école prestigieuse d'ingénieurs. Mais là aussi, hélas, vous avez décidé l'extinction du corps.

- En dernier ressort, le corps de Professeur de l'Enseignement Maritime, corps militaire lui aussi en voie d'extinction aurait pu être maintenu.

Pour la CGT, votre projet fait impasse sur l'essentiel : un cadre d'emploi civil de professeur maritime de niveau Grande École !

L'ENSM tend à intégrer le réseau mondial des Académies Maritimes. Son attractivité autant que son rayonnement appellent l'excellence et par conséquent les moyens de cette ambition. **Pour la CGT, le compte n'y est pas.**